

221C3100
FR0000120578-FS0907

15 novembre 2021

Déclaration de franchissement de seuil (article L. 233-7 du code de commerce)

SANOFI
(Euronext Paris)

Par courrier reçu le 12 novembre 2021, la société Dodge & Cox¹ (555 California Street, 40th Floor, San Francisco, CA 94104 États-Unis), agissant pour le compte de clients et de fonds dont elle assure la gestion, a déclaré avoir franchi en hausse, le 8 novembre 2021, le seuil de 5% des droits de vote de la société SANOFI et détenir, pour le compte desdits clients et fonds, 71 082 600 actions SANOFI représentant autant de droits de vote, soit 5,63% du capital et 5,005% des droits de vote de cette société².

Ce franchissement de seuil résulte d'une acquisition d'actions SANOFI hors marché.

¹ Dodge & Cox agit en qualité d'« *investment manager* » pour le compte des clients et de fonds dont elle assure la gestion.

² Sur la base d'un capital composé de 1 263 471 400 actions représentant 1 420 360 348 droits de vote, en application du 2^{ème} alinéa de l'article 223-11 du règlement général.